

CHAPITRE II

LES FORMES D'ORGANISATION DE L'ETAT

- **LES FORMES D'ORGANISATION SONT VARIABLES:**

- **ETAT DE STRUCTURE SIMPLE**

- **ETAT DE STRUCTURE COMPOSEE**

LES FORMES DE L'ETAT

- L'ETAT UNITAIRE
- L'ETAT REGIONAL
- L'ETAT FEDERAL
- LA CONFEDERATION D'ETATS
- LES ASSOCIATIONS D'ETATS

STRUCTURE SIMPLE

STRUCTURE COMPOSEE

L'ETAT UNITAIRE

LA FEDERATION

L'ETAT REGIONAL

LA CONFEDERATION

L'ETAT UNITAIRE

CENTRALISE

- FORME CONCENTREE
- FORME DECONCENTREE

DECENTRALISE

DECENTRALISATION
TERRITORIALE

DECENTRALISATION
TECHNIQUE

L'ETAT UNITAIRE CENTRALISE

LA CONCENTRATION

- pouvoir concentre dans la capitale
- Importance des agents centraux
- Appliqué dans espaces exigus

LA DECONCENTRATION

- Décisions prises par autorité locale
- Importance du pouvoir de nomination
- Subordination hiérarchique
- Notions d'instruction, de réformation, etc...

L'ETAT UNITAIRE DECENTRALISE

LA DECENTRALISATION TERITORIALE

- ELECTION + TUTELLE
- AUTONOMIE FINANCIERE
- Art. 100: « Régions, préfectures, provinces, communes urbaines et rurales »
- Art. 101: «Assemblées chargées de gérer démocratiquement leurs affaires... »

LA DECENTRALISATION TECHNIQUE

- Services publics spécifiques
- Autonomie juridique et financière
- Souplesse de gestion
- Contrôle technique et financier
- Exp: Etablissement Public

LA REGIONALISATION

- Dahir du 16 juin 1971: 7 régions [*sous forme de regroupement de provinces susceptibles de générer un développement harmonieux*]
- Loi du 2 avril 1997 + Décret du 17 août 1997: 16 régions [*..promoteur, planificateur, édificateur et exécutant sur le territoire..*]

LE SYSTEME FEDERAL

- AUTONOMIE + PARTICIPATION
- ILLUSTRATIONS:
 - R.F.A.
 - U.S.A.
 - AUSTRALIE

- LES CONFEDERATIONS D'ETATS
- LES AUTRES FORMES D'ASSOCIATION D'ETATS